

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19/10/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DICOM 29 Conventions de partenariat en soutien aux expositions de l'Hôtel de Ville 2022

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités de la convention de partenariat pour les expositions de l'Hôtel de Ville en 2021 et 2022 avec MASTERCARD FRANCE.

Sur le rapport présenté par Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la convention de partenariat pour les expositions de l'Hôtel de Ville en 2021 et 2022 avec MASTERCARD FRANCE.

Article 2 : Sont approuvées les modalités de la convention de partenariat pour les expositions de l'Hôtel de Ville en 2021 et 2022 avec MASTERCARD FRANCE.

Article 3 : La Maire est autorisée à signer ladite convention.

Article 4 : Les recettes correspondant au partenariat de MASTERCARD France (50 000€) seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2022, chapitre 74, compte-nature 74-78.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO